

Document de travail

Notes et analyses de l'ITCEQ

n° 26 - mai 2015

Climat des affaires en Tunisie :

**Lecture dans le classement des rapports
internationaux**

Fadhel Ouni
Heithem Zammali



Le présent rapport est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émises dans cette publication sont celles de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

Ce rapport est réalisé dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ au sein de la Direction Centrale de la Compétitivité.

Les auteurs remercient Mme Bakhta BEN SASSI pour son assistance et ses conseils.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la poursuite des travaux sur l'appréciation du positionnement compétitif de l'économie tunisienne au cours des dernières années par référence aux résultats issus des différents rapports de Benchmarking internationaux sur la compétitivité et le climat des affaires.

Faut il rappeler, dans ce cadre, que ces rapports internationaux ont le mérite de situer chaque pays par rapport à ses concurrents/partenaires et de donner des indications sur les réformes engagées par les pays les mieux classés et/ou ceux ayant amélioré leur position. Ce qui permet à la Tunisie de s'inspirer des expériences internationales les plus réussies en matière d'actions de politique économique à engager notamment dans les domaines qui présentent encore des insuffisances auxquelles il importe de remédier.

L'objectif de ce rapport consiste à dresser un diagnostic aussi exhaustif que possible sur les résultats enregistrés par la Tunisie comparativement à un ensemble de pays concurrents. ***Un tel diagnostic permet, entre autres, d'éclairer le décideur sur les atouts et les insuffisances caractérisant le pays en vue d'entreprendre les actions de politique économique les plus appropriées pour améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité.***

L'analyse des résultats issus de ces rapports montre que la Tunisie a sensiblement reculé après 2011. Un tel recul a été ressenti même dans des domaines revêtant un caractère structurel.

I- Rapport de la Banque mondiale sur le climat des affaires « Doing Business »

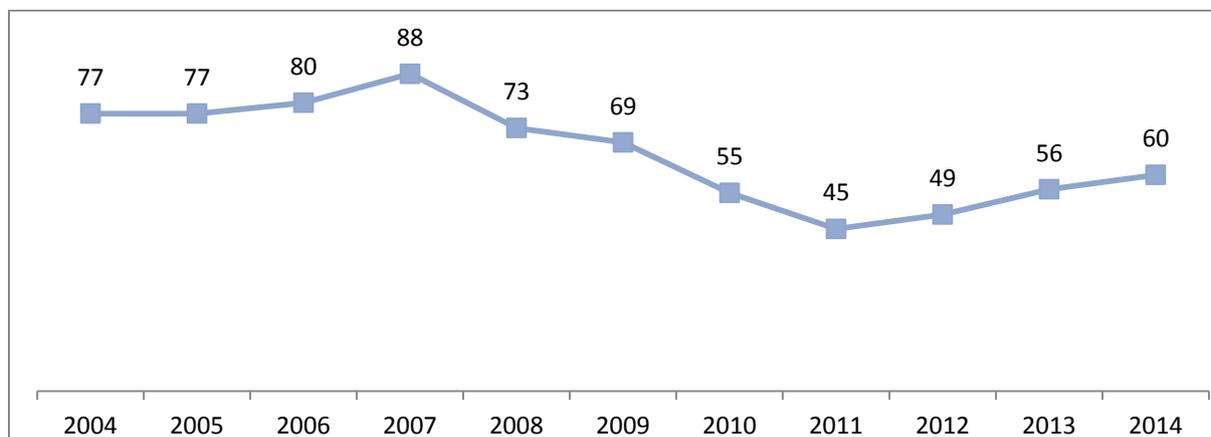
Le rapport fournit un ensemble d'informations pouvant servir comme base pour engager des réformes et améliorer la qualité des règles sous-jacentes aux activités du secteur privé.

La collecte d'informations est effectuée par des interviews avec des *hommes d'affaires*, des *avocats et notaires* qui interviennent dans le domaine des affaires commerciales¹. Pour des raisons de comparabilité, les données concernent *une étude de cas normalisée* et se rapportent à un état spécifique qui serait évalué pour tous les pays de l'échantillon, par exemple pour la création d'une entreprise l'indicateur s'intéresse à une SARL (ou la forme juridique la plus adoptée dans le pays en question), installée dans la ville la plus peuplée, avec au moins 50 employés lors du démarrage...

Principaux résultats :

Selon le rapport 2015, la Tunisie n'a engagé aucune réforme depuis 2012 et son classement global a connu une dégradation successive passant du 45^{ème} rang en 2011 au 56^{ème} en 2013 et au 60^{ème} rang en 2014.

Graphique n°1 : Classement de la Tunisie selon l'indice Doing Business



Au niveau des indicateurs élémentaires, la Tunisie a conservé son classement dans le raccordement à l'électricité, l'octroi des permis et dans la fermeture des entreprises. Pour les 7 autres domaines, les résultats montrent que la situation s'est dégradée.

¹ Une vérification des données avec l'administration est envisageable

Tableau n°1 : Classement de la Tunisie dans les domaines de Doing Business (2014-2015)

<i>DOMAINES</i>	<i>Classement 2015</i>	<i>Classement 2014</i>	<i>Variation dans le classement</i>
<i>Création d'Entreprise</i>	100	89	-11
<i>Octroi de Permis de Construire</i>	85	85	Aucun changement
<i>Raccordement à l'électricité</i>	38	38	Aucun changement
<i>Transfert de Propriété</i>	71	69	-2
<i>Obtention de Prêts</i>	116	111	-5
<i>Protection des investisseurs minoritaires</i>	78	77	-1
<i>Paiement des Taxes et Impôts</i>	82	77	-5
<i>Commerce Transfrontalier</i>	50	38	-12
<i>Exécution des Contrats</i>	78	77	-1
<i>Règlement de l'insolvabilité</i>	54	54	Aucun changement

La mesure de la distance de la frontière (DDF) : Le score de la distance de la frontière permet d'évaluer au fil du temps la performance absolue d'une économie en matière de réglementation des affaires et son amélioration associée. Cette mesure indique la distance de chaque économie par rapport à une « frontière » qui représente la meilleure performance observée à travers l'ensemble des pays couverts par *Doing Business* depuis 2005.

Le tableau ci-dessous montre la variation de la DDF pour la Tunisie entre 2014 et 2015 selon les différents domaines. Cette variation révèle une légère amélioration de la performance de la Tunisie dans les domaines « création d'entreprise », « octroi de permis de construire » et « raccordement à l'électricité » alors que dans le domaine du commerce transfrontalier, l'écart enregistré par la Tunisie pour atteindre la meilleure performance s'est creusé davantage (-1.81).

Tableau n°2 : Mesure de la DDF pour la Tunisie selon les domaines

DOMAINES	DB 2015 DDF* (% Points)	DB 2014 DDF* (% Points)	Variation de la DDF (% Points)
Création d'Entreprise	83,6	83,54	↑0,06
Octroi de Permis de Construire	73,19	72,92	↑0,27
Raccordement à l'électricité	84,59	84,29	↑0,30
Transfert de Propriété	72,03	72,02	↑0,01
Obtention de Prêts	35	35	0
Protection des investisseurs minoritaires	55	55	0
Paiement des Taxes et Impôts	74,11	74,11	0
Commerce Transfrontalier	80,36	82,17	↓-1,81
Exécution des Contrats	60,96	60,96	0
Règlement de l'insolvabilité	54,71	54,53	↑0,18

* L'indicateur est étalonné sur une plage de 0 à 100, 0 représentant la plus mauvaise performance et 100 la meilleure.

Le graphique ci-dessous montre que durant la période 2010-2015, la Tunisie a connu une stabilité dans la plupart des DDF relatives aux différents domaines de l'environnement des affaires, synonyme d'un ralentissement au niveau des réformes engagées pour améliorer le climat des affaires au cours de la période 2010-2012 et absence de réformes à partir de 2012.

Graphique n°2 : Evolution de la DDF sur la période 2004-2015

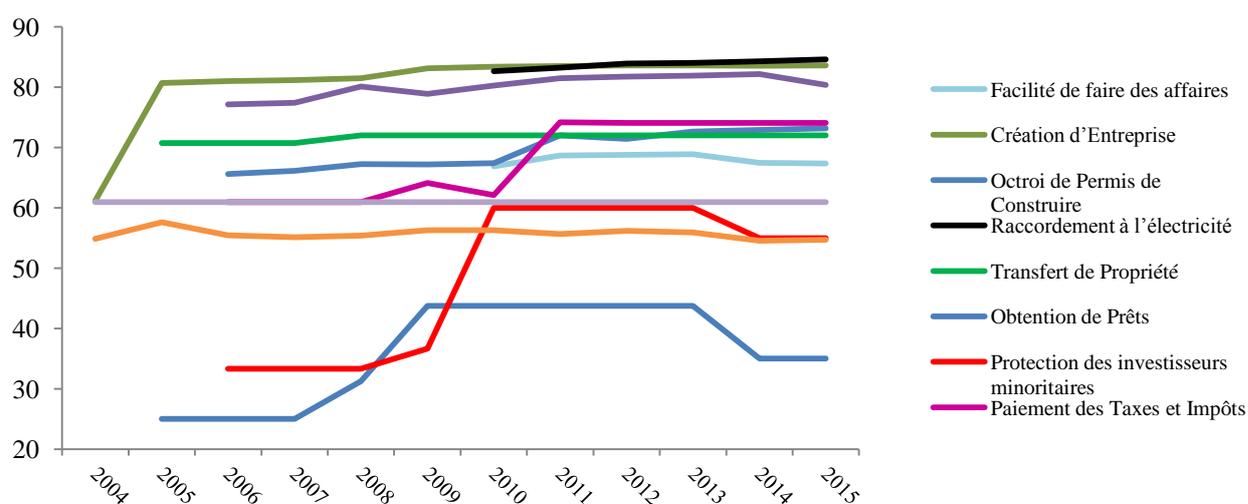


Tableau n°3 : Comparaison des résultats au niveau des sous indicateurs de l'indice global du climat des affaires 2015

	Année 2014	Tunisie	Moyenne mondiale	MENA	OCDE	Meilleures performances au niveau mondial
Création d'entreprise	Classement	100				
	Procédures (nombre)	10	7	8	4,8	1
	Délai (jours)	11	24	18,9	9,2	0,5
	Coût (% du revenu par habitant)	4,2	29	28,1	3,4	0,0
	Capital minimum versé (% du revenu par habitant)	0	65	45,6	8,8	0,0
Octroi de permis de construire	Classement	85				
	Procédures (nombres)	17	14	14,4	11,9	6
	Délai (jours)	93	155	132,3	149,5	26,0
	Coût (% du revenu par habitant)	2,6	1,67	3,5	1,7	1,1
Raccordement à l'électricité	Classement	38				
	Procédures (nombre)	4	9	4,8	4,7	3
	Délai (jours)	65	103	84,9	76,8	17
	Coût (% du revenu par habitant)	738,7	139,8	972,5	73,2	0,0
Transfert de propriété	Classement	71				
	Procédures (nombre)	4	21	6,1	4,7	1
	Délai (jours)	39	49	31,3	24	1,0
	Coût (% de la valeur du bien)	6,1	10	5,7	4,2	0,0
Obtention de prêts	Classement	116				
	Indice de la fiabilité des droits	2	8	1	6	10

	légaux (0-10)					
	Étendu de l'information sur le crédit (0-6)	5	5	4	7	6
	Couverture par les registres publics (% des adultes)	30.2	10,14	8,7	12,1	100
	Couverture par les bureaux privés (% des adultes)	0	26,55	11,06	67	100
	Classement	78				
Protection des investisseurs	Indice de la divulgation des informations (0-10)	5	10	5,9	6,6	10
	Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10)	7	8	4,8	5,4	10
	Indice de la facilité des poursuites judiciaires par les actionnaires (0-10)	5.7	9	3,6	7,2	10
	Indice de protection des investisseurs (0-10)	5.5	8	4,7	6,3	9,7
	Classement	82				
Paiements des impôts	Paiements (nombre par année)	8	27	17,4	11,8	3
	Délai (heures par année)	144	269	220	175,4	12
	Taux d'imposition					
	Impôt sur les profits (%)	15,4	16,09	12,8	16,4	0.0
	Impôt et charges sociales (%)	25.2	42	16,2	23	3.8
	Autres Taxes (% profit)	21.8	11,07	3,6	1,9	0.6
	Total à payer (% du bénéfice brut)	62,4	43,58	32,6	41,3	19,6
	Classement	50				
Commerce transfrontalier	Documents nécessaires à l'exportation (nombre)	4	17	6	4	2
	Délai nécessaire à l'exportation (jours)	16	23	19,4	10,5	6
	Coûts à l'exportation (USD par conteneur)	805	1473	1166.3	1080,3	450
	Documents nécessaires à l'importation (nombre)	6	11	8	4	2
	Délai nécessaire à l'importation (jours)	20	26	23	9,6	4
	Coûts à l'importation (USD par conteneur)	910	1767	1307	1100,4	440
	Classement	78				
Exécution des contrats	Délai (jours)	565	598	657.8	539,9	150
	Coût (% de la créance)	21,8	35	24,8	21,4	0.1

	Procédures (nombre)	39	61	43,6	31,5	21
	Classement	54				
Fermeture de l'entreprise	Délai (années)	1,3	2,69	3,1	1,7	0,4
	Coût (% de la valeur du bien)	7	16,26	13,9	8,8	1,0
	Taux de recouvrement (cents par dollar)	52,3	34,95	34	71,9	92,8

Source : Doing Business 2015

II- Rapport de Heritage Foundation sur la liberté économique :

Ce rapport, contient un classement annuel de 185 pays sur la base de l'indice de liberté économique. Selon ce rapport le concept de liberté stipule que la forme la plus élevée de liberté économique assure un droit absolu à la propriété privée et permet une liberté totale du mouvement des salariés, des capitaux et des biens.

La méthodologie consiste à calculer un score pour chaque pays de l'échantillon sur la base de dix indicateurs élémentaires de liberté économique qui sont regroupés en quatre domaines.

Tableau n°4 : Structure de l'indice de liberté économique

	Domaines	Indicateurs
I.	Etat de droit : respect de la législation	- Protection de la propriété privée - Lutte contre la corruption
II.	Intervention de l'Etat	- Intervention de l'Etat ou dépenses du gouvernement - Liberté Fiscale ou Poids des taxes et impôts
III.	Efficacité du système institutionnel et réglementaire	- Liberté des affaires - Liberté ou stabilité monétaire - Liberté ou libéralisation du marché du travail
IV.	Libéralisation des marchés	- Liberté des échanges - Liberté d'investissement - Liberté financière

Le score global ou l'indice de liberté économique représente la moyenne arithmétique de ces dix indicateurs, chacun d'entre eux étant noté de 0 à 100, où 100 représente une liberté maximale.

Cet indice a connu une augmentation du niveau maximum passant de 57,3 en 2014 à 57.7 en 2015, contribuant à une amélioration du niveau moyen de 0.4%.

Cette amélioration est due à la reprise de l'activité économique à l'échelle mondiale en 2013 et à la baisse de l'interventionnisme de l'Etat adopté par plusieurs pays pour atténuer l'impact de la crise, ainsi qu'au retour progressif de la confiance.

Pour la Tunisie, les résultats montrent une augmentation du score au cours de la période 2005-2007, ce qui lui a permis de passer d'un pays quasiment fermé à un pays modérément ouvert. Une telle amélioration de l'indice global est due essentiellement au démantèlement tarifaire et à l'accomplissement de l'accord de libre échange avec l'UE qui a entraîné une augmentation remarquable de l'indicateur relatif à la liberté des échanges. Cependant et à partir de l'année 2009, la Tunisie se situe parmi les pays quasiment fermés, avec une diminution de l'indice notamment pendant la période post révolution (2011-2015).

Graphique n°3 : Evolution de l'indice global de liberté économique/indice partiel de liberté des échanges

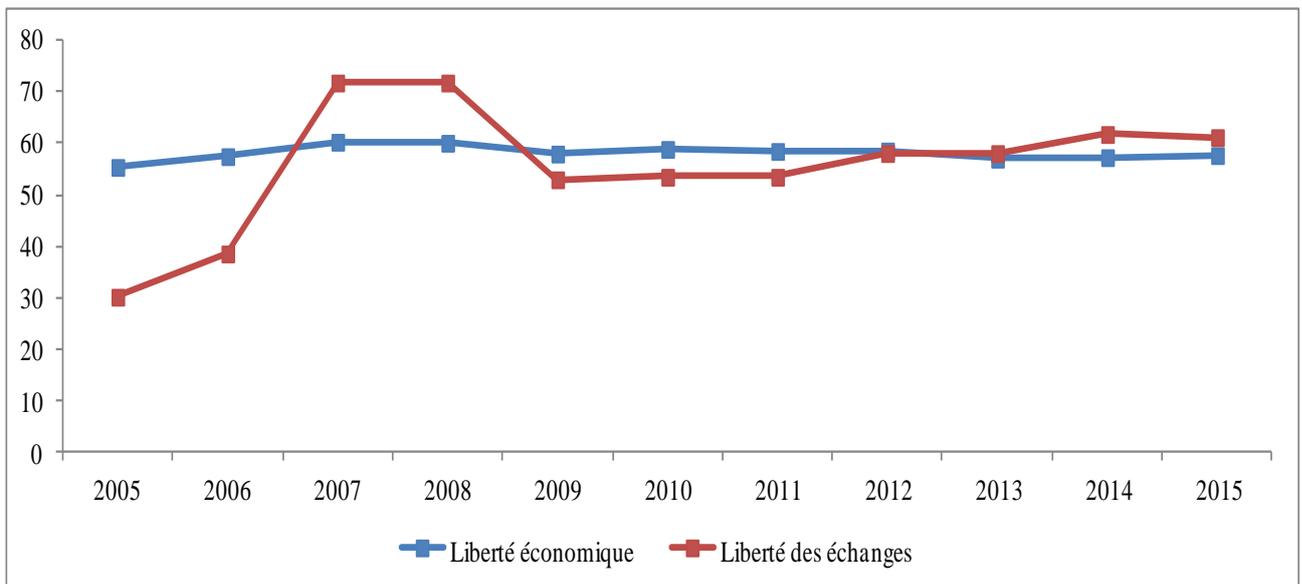


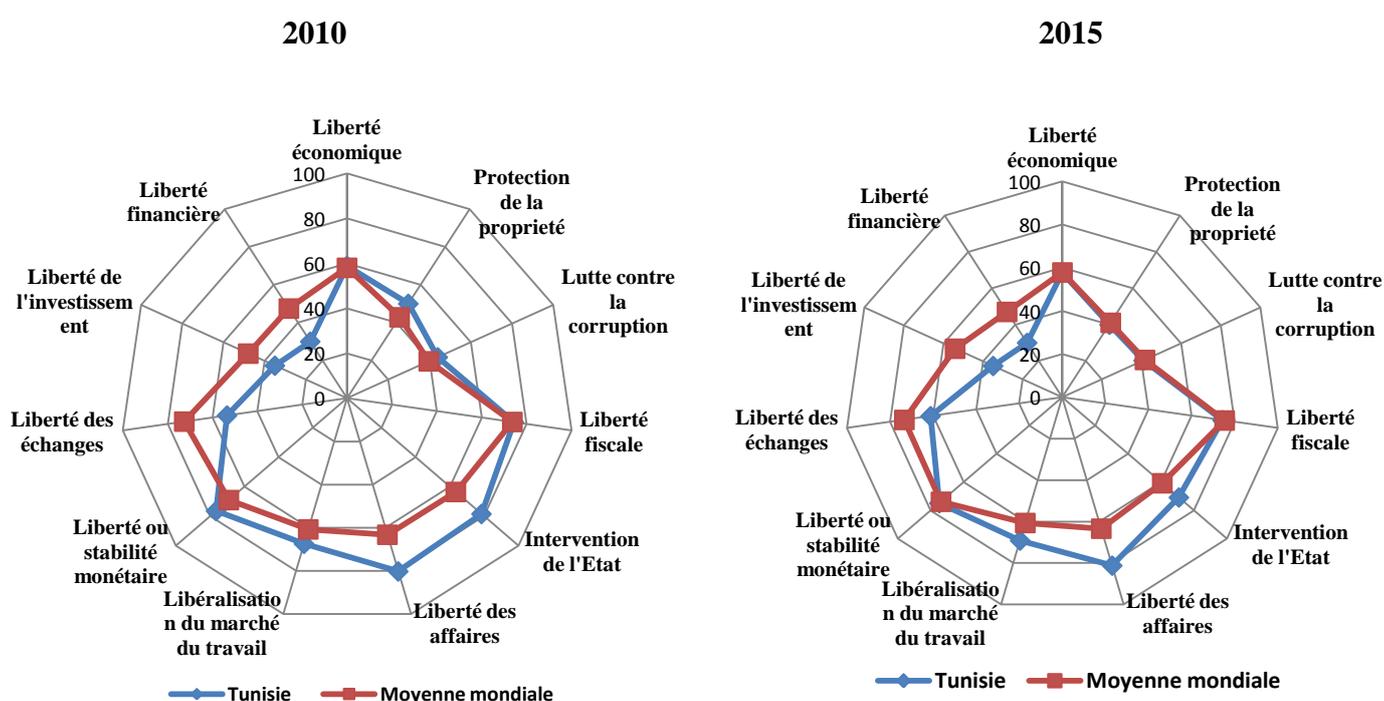
Tableau n°5 : Classement de la Tunisie et de ses principaux concurrents selon l'indice de liberté économique

Pays	Score		Rang	
	2010	2015	2010	2015
Chili	10	77,2	7	78,5
Chine	33	51	139	52,7
Egypte	94	59	124	55,2
Indonésie	114	55,5	105	58,1
Malaisie	59	64,8	31	70,8
Maroc	91	59,2	89	60,1
Pologne	71	63,2	42	68,6
Tunisie	95	58,9	107	57,7
Turquie	67	63,8	70	63,2

Source : Heritage Foundation 2015

L'examen de l'évolution des indicateurs élémentaires entre 2010 et 2015 montre que la Tunisie a gardé les mêmes positions au niveau des indicateurs relatifs à la liberté des affaires, à la liberté financière et à la liberté de l'investissement. Cependant, la situation s'est dégradée pour les autres indicateurs notamment au niveau de l'intervention de l'Etat et de la stabilité monétaire.

Graphique n°4 : Position de la Tunisie par indicateur élémentaire en termes d'indice de « liberté économique »



III- Rapport de « Transparency International» sur la perception de la corruption :

Ce rapport publie annuellement le classement de 175 pays selon l'indice de Perception de la Corruption (IPC). C'est un indice composite basé sur les données relatives à la corruption issues des enquêtes réalisées par divers organismes internationaux indépendants à l'instar de Word Economic Forum, Banque Mondiale... etc. Il reflète le point de vue des experts qui résident dans les pays étudiés.

Liste des organismes ayant traité le sujet de la corruption et constituant des références dans la construction de l'indice	
African Development Bank	The Institute for Management Development
Asian Development Bank	Political and Economic Risk Consultancy
Bertelsmann Foundation Transformation Index	Global Competitiveness Report of the World Economic Forum
Bertelsmann Foundation Sustainable Governance Indicators	Transparency International Bribe Payers Survey
Economist Intelligence Unit	Political Risk Services International Country Risk Guide
Freedom House, Nations in Transit	
(Formerly World Markets Research Centre) Global Insights	
Country Policy and Institutional Assessment by the World Bank	
World Justice Project Rule of Law Index	

L'IPC « Indice de Perception de la Corruption » met l'accent sur la corruption dans le secteur public et définit la corruption comme « l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel »². Les sondages utilisés pour établir l'IPC posent des questions en rapport avec l'abus d'un pouvoir officiel dans un intérêt personnel (par exemple, la corruption d'agents publics, les pots-de-vin dans le cadre de marchés publics, le détournement des fonds publics) ou des questions qui sondent la fermeté des politiques de lutte contre la corruption, incluant, de la sorte, la corruption administrative et la corruption politique.

2 - Source : Transparency international

Les résultats du rapport 2014 montrent que les abus de pouvoir, les transactions secrètes et les commissions occultes continuent à déferler partout dans le monde. En effet, plus des deux tiers des 175 pays de l'échantillon de l'année 2014 obtiennent une note inférieure à 50, sur une échelle allant de 0³ à 100⁴.

Le niveau de l'Indice de perception de la corruption 2014 montre que tous les pays sont encore confrontés aux risques de corruption à tous les niveaux de l'administration, qu'il s'agisse de l'octroi de permis et/ou de l'application des lois et des règlements.

Ainsi, la corruption dans le secteur public demeure un des problèmes majeurs à l'échelle mondiale et touche particulièrement les partis politiques, les services de police et l'appareil judiciaire.

« Transparency International » soulève le problème de la corruption et le danger qu'elle présente face aux efforts entrepris pour apporter des solutions à la crise économique et aux situations d'extrême pauvreté.

Les résultats montrent aussi que la zone euro reste la moins corrompue au monde, suivie par les Etats-Unis. Ces deux régions sont considérées comme les plus ouvertes économiquement avec une démocratie prestigieuse. Cependant, les pays pauvres et les plus faibles économiquement et institutionnellement restent les plus vulnérables à la corruption.

Tableau n°6 : Indice de perception de la corruption par région

	2013	2014
Zone euro	65.2	66
Région de l'Amérique	44.9	45
Région Asie-Pacifique	43.1	43
Moyen-Orient et Afrique du Nord	37.0	38
Afrique sub-saharienne	32.6	33
Europe de l'Est et Asie centrale	32.7	33
La moyenne mondiale	42.6	43

Le classement global confirme ce constat. En effet, le Danemark et la Nouvelle-Zélande sont les mieux placés en 2014, avec une note de 92/100 et 91/100. La Corée du Nord et la Somalie sont toujours les pays les plus corrompus.

3 - IPC=0 : Indique que le pays est perçu comme étant extrêmement corrompu

4 - IPC=100 : Indique que le pays est perçu comme étant très peu corrompu

Tableau n°7 : Classement des 10 premiers pays selon l'IPC

	Rang	Score
Danemark	1	92
Nouvelle-Zélande	2	91
Finlande	3	89
Suède	4	87
Norvège	5	86
Suisse	5	86
Singapour	7	84
Pays-Bas	8	83
Luxembourg	9	82
Canada	10	81

Pour la Tunisie, les résultats du rapport 2014 montrent une légère diminution du score par rapport à l'année 2013 à un niveau de 40/100. Ce score lui a permis de maintenir sa position à la neuvième place dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Cependant et à l'échelle mondiale, son classement a reculé en passant de la 77^{ème} place à la 79^{ème} reflétant les efforts, relativement importants, consentis par les autres pays en matière de lutte contre la corruption. Ce recul pourrait s'expliquer, également, par l'anarchie qui secoue le pays, pendant la période post révolution, à la quelle s'ajoute la marge de liberté qui a permis de dévoiler de nombreux abus liés à la corruption et au favoritisme dans de nombreux secteurs publics et privés.

Par ailleurs et comparativement à l'échantillon des pays concurrents, la Tunisie reste dans une position modeste et risque de reculer s'il n'y aura pas des mesures prudentielles contre ce phénomène, particulièrement dans les circonstances actuelles du pays au cours de cette période de transition. De telles circonstances constituent un milieu propice au développement de certaines pratiques de corruption et de favoritisme, notamment dans une situation caractérisée par l'instabilité sécuritaire et l'émergence de cellules terroristes, ce qui risque d'affaiblir les structures de suivi et de résistance à la corruption.

Tableau n°8 : Classement selon L'IPC

	2010		2014	
	Rang mondial	Rang/concurrents	Rang mondial	Rang/concurrents
Chili	21	72	21	73
Egypte	98	31	94	37
Turquie	56	44	64	45
Tunisie	59	43	79	40
Malaisie	56	44	50	52
Maroc	85	34	80	39
Pologne	41	53	35	61

VI- Rapport du forum économique mondial de Davos:

Les travaux de ce rapport sont soutenus par des équipes de l'université de Havard, M.Porter pour la microéconomie et J.Sachs pour les aspects macro-économiques. Ce rapport constitue, en fait, un rapprochement entre la compétitivité de l'entreprise et celle du pays.

L'appréciation de la compétitivité dans ce rapport est appréhendée à travers l'indice synthétique intitulé « Global Competitiveness Index ».

La construction de cet indice repose sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs, extraits des bases de données internationales (WDI, SFI...) et qualitatifs, issus des enquêtes d'opinion réalisées auprès des chefs d'entreprise dans les différents pays retenus dans le rapport.

Tableau n°9 : Structure de l'indice de compétitivité globale (GCI)

Sous indices	Piliers / sous indicateurs	Pondérations
les facteurs de base	Institutions	(25%)
	Institutions publiques	(75%)
	Institutions privées	(25%)
	Infrastructure	(25%)
	Transport	(50%)
	Energétique et téléphonique	(50%)
	Environnement macro économique	(25%)
	Santé et enseignement primaire	(25%)
	Santé	(50%)
	Education primaire	(50%)
Les facteurs d'efficacité	Enseignement supérieur et formation	(17%)
	Quantité de l'éducation	(33%)
	Qualité de l'éducation	(33%)
	Formation et recyclage	(33%)
	Efficacité du marché des biens	(17%)
	Concurrence	(67%)
	Qualité de la demande	(33%)
	Efficacité du marché du travail	(17%)
	flexibilité	(50%)
	Efficacité d'utilisation des talents	(50%)
	Efficacité du marché financier	(17%)
	Efficacité	(50%)
	Solidité et confiance	(50%)
	Préparation technologique	(17%)
	Adoption des technologies	(50%)
	Utilisation des TIC	(50%)
Taille du marché	(17%)	
Taille du marché domestique	(75%)	

	Taille du marché extérieur	(25%)
Innovation et technicité des entreprises		
	Sophistication du climat des affaires	(50%)
	Capacité innovatrice	(50%)

Principaux résultats :

Les résultats au niveau mondial ont montré une légère augmentation de l'indice de compétitivité globale (passant de 4.18 en 2013 à 4.21 en 2014) et du score maximum (de 5.67 à 5,70 respectivement).

Globalement le rapport indique que les pays à forte capacité d'innovation et disposant d'un réseau d'institutions prépondérantes, dominent les classements internationaux sur la compétitivité.

Au niveau de la composition des dix premiers pays, il n'y a pas eu de changement significatif à l'exception d'un changement au niveau de certaines positions. La Suisse, le Singapour et la Finlande continuent à être les mieux classés.

Tableau n°10 : Les 10 premiers pays selon GCI

	2013	2014
Suisse	1	1
Singapour	2	2
USA	5	3
Finlande	3	4
Allemagne	4	5
Japon	9	6
Hong Kong	7	7
Pays Bas	8	8
Grande Bretagne	10	9
Suède	6	10

En termes d'évolution, l'amélioration du classement la plus importante est celle réalisée par l'Algérie avec des gains de 21 positions (79 contre 100) suivi par le Roumanie avec 17 positions (59 contre 76) et Lesotho avec 16 (107 contre 123). Cependant les pays qui ont vu une dégradation de leur classement sont la Libye (-18), Guyana (-15) et Oman (-13). *Les principales causes de cette dégradation semblent être liées à la pauvreté, au niveau technologique, au manque de sécurité et de stabilité politique.*

Les résultats globaux montrent qu'au cours des dix dernières années, l'amélioration du positionnement des pays en développement est meilleure que celle des pays développés. Cette évolution est en phase avec le rythme de croissance de l'activité économique mondiale caractérisée par une transformation progressive en faveur des pays émergents comme la Chine et certains pays d'Europe de l'Est.

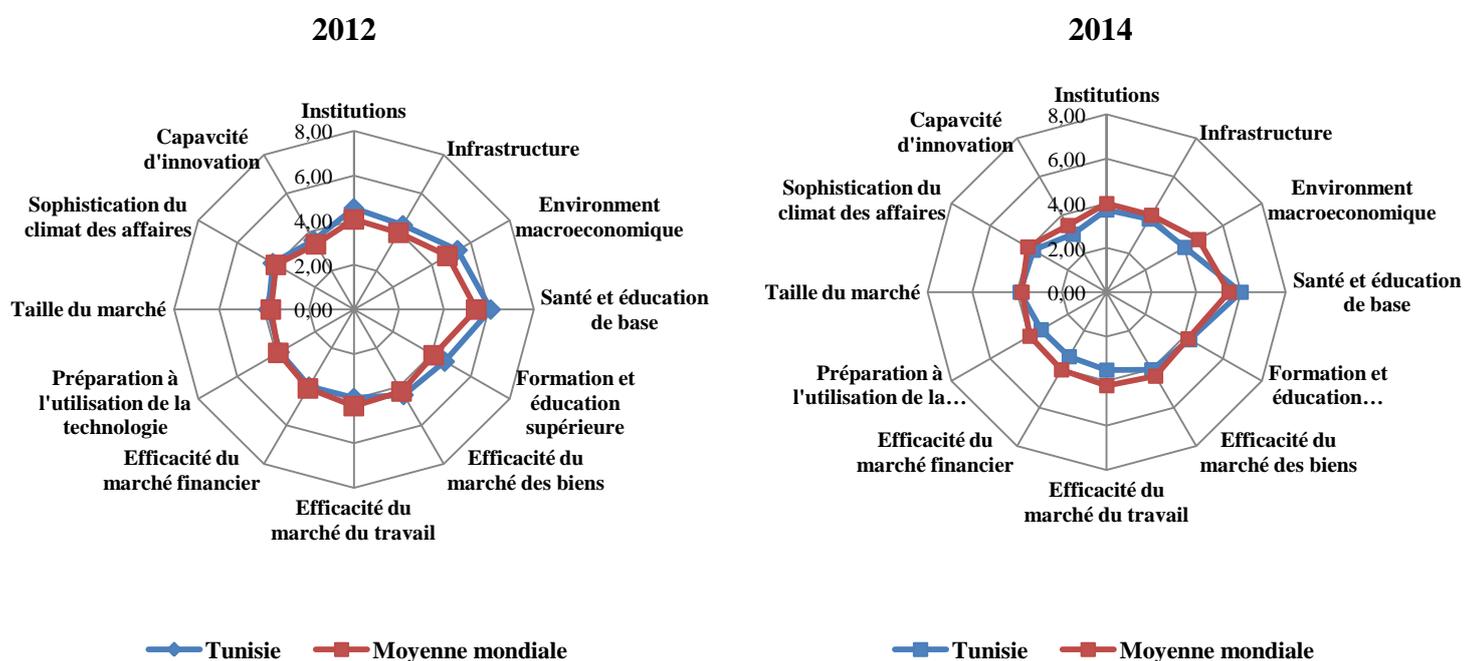
Pour la Tunisie, les résultats ont montré une dégradation de son classement dans le rapport 2014-2015 comparativement à celui de 2013-2014. Elle a, ainsi, perdu 4 positions, en passant de la 83^{ème} à la 87^{ème}, sachant bien qu'elle n'a pas été classée dans le rapport 2012-2013 sous prétexte de la non disponibilité et la non fiabilité des données.

Cette détérioration dans le classement global résulte du recul substantiel enregistré au niveau de la majorité des indicateurs élémentaires et qui s'explique par les effets de la conjoncture internationale et de la transition politique post révolution.

Tableau n°11 : Evolution du classement de la Tunisie selon GCI et ses composantes

	2013	2014	Evolution
Indice de compétitivité Globale	83	87	-4
Les facteurs de base	74	85	-11
Institutions	73	81	-8
Infrastructure	77	79	-2
Environnement macro économique	96	111	-15
Santé et éducation de base	47	53	-6
Les facteurs d'efficacité	88	94	-6
Formation et éducation supérieure	73	73	0
Efficacité du marché des biens	88	107	-19
Efficacité du marché du travail	132	129	3
Efficacité du marché financier	110	117	-7
Préparation à l'utilisation de la technologie	83	90	-7
Taille du marché	64	64	0
Les facteurs de l'innovation et de technicité de l'entreprise	79	93	-14
Sophistication du climat des affaires	76	88	-12
Capacité d'Innovation	88	99	-11

Graphique n°5: Comparaison du score de la Tunisie



Le score de la Tunisie a connu une détérioration pour tous les indicateurs élémentaires. Cette détérioration pourrait être expliquée par plusieurs facteurs :

- la dégradation des fondamentaux économiques du pays,
- la liberté d'expression qui a permis aux interviewés de dénoncer la corruption et d'évaluer l'administration et le régime politique et
- la situation d'incertitude durant la période post révolution.

1. *Institutions :*

Ce facteur évalue la qualité des institutions publiques, la qualité des services de la douane, la sécurité, l'environnement politique, la corruption.... Les résultats y afférents⁵ ont permis à la Tunisie d'occuper la 41^{ème} place à l'échelle mondiale dans le rapport 2011-2012 et 73^{ème} et 81^{ème} dans les rapports 2013 et 2014.

2. *Infrastructure :*

Ce facteur permet d'évaluer la qualité de l'infrastructure de base. Il repose sur des appréciations qualitatives des réseaux routier, ferroviaire et d'infrastructure, du transport aérien et maritime, ainsi que sur des données quantitatives relatives aux réseaux de télécommunication.

⁵- Basés sur les déclarations faites avant la révolution

Les résultats montrent que la Tunisie est passée du 77^{ème} au 79^{ème} rang dans le classement mondial. Cette dégradation est essentiellement attribuable à la faiblesse de l'investissement public en termes de création et/ou d'entretien, en plus des problèmes liés aux inégalités régionales qui ont été dévoilés après la révolution.

3. Environnement macro économique :

Cet indicateur est entièrement quantitatif. Il permet de synthétiser l'évolution des variables relatives à la situation macro économique du pays : l'épargne, le déficit public, l'endettement de l'Etat, la notation souveraine...etc.

L'évolution du positionnement dans les précédents rapports montre que la Tunisie souffre d'un environnement macro économique relativement fragile. En effet, la soutenabilité apparente des équilibres macro économiques, considérée comme un point fort de la Tunisie dans les anciens rapports, a connu une détérioration remarquable pendant la période 2011-2013(96^{ème} contre 38^{ème} en 2010) pour atteindre le 111^{ème} rang en 2014

4. Santé et Education de base :

Ce facteur est axé sur des variables relatives à la situation globale du secteur de la santé du pays en l'occurrence la propagation des maladies épidémiques ainsi que sur l'évaluation qualitative et quantitative de l'enseignement de base. La Tunisie a reculé de 6 points dans le classement mondial entre 2013 et 2014 en passant du 47^{ème} au 53^{ème} rang.

5. Formation et éducation supérieure :

Il s'agit de l'évaluation de la qualité du système de l'éducation secondaire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Les résultats montrent que la Tunisie a gardé le même classement entre 2013 et 2014 (73^{ème} rang). L'examen des composantes de l'indicateur montre que la Tunisie est mal classée en termes d'accès à internet dans les écoles et la qualité des services de formation spécialisés.

6. Efficacité du marché de biens :

Ce facteur est constitué par des variables relatives à la concurrence interne et externe ainsi que par des variables liées à des aspects institutionnels qui conditionnent le bon fonctionnement de l'appareil productif. Le cadre législatif des IDE, le nombre de procédures pour la création d'une entreprise, l'intensité de la concurrence interne, les procédures douanières, la politique anti-dumping...etc, constituent des éléments clefs pour le fonctionnement du système productif et l'amélioration de la compétitivité du pays.

Les résultats montrent que le classement de la Tunisie a connu une régression remarquable au niveau de ce facteur aussi bien par rapport à l'échantillon des pays concurrents qu'à l'échelle mondiale passant respectivement de la 33^{ème} position à la 88^{ème} position entre 2010 et 2013 pour atteindre 107^{ème} en 2014. Ce résultat pourrait s'expliquer par l'instabilité politique et sociale post révolution et par la liberté offerte aux investisseurs pour exprimer leur souffrance de l'intervention massive du pouvoir politique dans l'activité économique⁶.

7. Efficacité du marché de travail :

Les composantes de ce facteur ou sous-indicateur traitent le côté législatif de la flexibilité du marché, le rapport productivité-salaire, la détermination des salaires, la capacité du pays à détenir les grandes compétences....

Les résultats n'ont pas apporté des nouveautés puisque la Tunisie s'est classée 129^{ème} en 2014 contre 132^{ème} en 2013.

8. Efficacité du marché financier :

Ce sous indicateur prend en considération l'évaluation du système financier au niveau du développement du marché financier et du fonctionnement du système bancaire et son rôle dans le financement de l'économie. Cette évaluation tient compte des conditions d'accès au financement à travers le marché boursier et/ou les banques, ainsi que de la qualité de l'offre des services financiers et des contraintes liées aux opérations de change.

Les résultats (117^{ème} au niveau mondial) convergent avec ceux obtenus par d'autres travaux de l'ITCEQ. Ils suggèrent que le système financier tunisien n'a pas encore atteint le niveau qui lui permet de jouer un rôle déterminant dans le financement de l'économie. En fait, la faiblesse structurelle du marché boursier qui est limité et peu diversifié persiste encore, le système bancaire est jugé fragile et les conditions d'accès aux crédits sont encore sévères.

9. Préparation à l'utilisation de la technologie :

Ce sous indicateur contient des variables qui relèvent de l'accès et de l'utilisation des TIC ainsi que de la capacité du pays à attirer les nouvelles technologies soit par acquisition ou par transfert à travers les IDE.

Dans ce domaine, les résultats montrent qu'en 2014, la Tunisie n'est pas bien classée à l'échelle mondiale et figure au 90^{ème} rang contre le 83^{ème} en 2013

⁶ - Selon Policy Research Working Paper 6810 de la Banque Mondiale ; Avant la révolution, 220 des grandes entreprises qui accaparent 21% des bénéfices des entreprises à l'échelle nationale sont détenues par la famille au pouvoir.

10. Taille du marché :

Ce sous-indicateur est constitué par des variables relatives à la part des exportations dans le PIB, à la taille du marché local, ainsi qu'au niveau du PIB en parité du pouvoir d'achat.

Les résultats ont montré que la Tunisie a relativement pu résister aux effets défavorables liés aux difficultés conjoncturelles nationales et mondiales durant la dernière période. En effet, la Tunisie a conservé son classement entre 2013 et 2014 (64^{ème}).

11. Sophistication du climat des affaires :

Il s'agit de l'environnement interne de l'entreprise et plus précisément la dynamique de l'activité interne de l'entreprise et ses déterminants. En effet, les variables qui constituent ce facteur sont liées aux modes d'organisation des responsabilités dans l'entreprise, au degré de technicité, au degré de suivi des goûts et exigences du consommateur, au marketing et commercialisation et aux avantages comparatifs et concurrentiels (clusters...). Ce sont plutôt des actions stratégiques que l'entreprise devrait entreprendre pour renforcer son intégration et améliorer sa compétitivité.

Les résultats enregistrés dans ce cadre (88^{ème} en 2014 contre 52^{ème} en 2010), reflètent les difficultés rencontrées par les entreprises tunisiennes durant la période post révolution.

12. Capacité d'Innovation :

Le nombre d'ingénieurs et d'experts, la qualité des institutions de recherche, la coopération entre l'université et le secteur productif ne peuvent pas avoir des changements remarquables dans une période qui ne dépasse pas une année. Toutefois, les résultats du rapport montrent que la Tunisie est passée du 37^{ème} rang au 99^{ème} entre 2010 et 2014.

V- L'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers de la CNUCED

L'Indice de connectivité des transports maritimes réguliers (LSCI) est un indicateur publié chaque année par la CNUCED depuis 2004. Il vise à rendre compte du niveau d'accès d'un pays aux marchés étrangers à travers le réseau des services maritimes réguliers.

Cet indicateur est obtenu à partir de cinq facteurs en relation direct avec la connectivité d'un pays au réseau mondial des transports maritimes réguliers:

a) *Le nombre de compagnies* assurant des services en provenance et à destination des ports d'un pays. Il n'est pas nécessaire que ces compagnies soient exploitées ou détenues par des ressortissants du pays concerné. En effet, les marchandises d'un pays sont le plus souvent transportées par des compagnies étrangères et c'est du transport des importations et des exportations de pays tiers que tous les principaux transporteurs tirent l'essentiel de leurs revenus. Plus les concurrents sont nombreux, plus le choix des importateurs et des exportateurs du pays est grand et plus les taux de fret tendent à baisser ;

b) *La taille des plus grands navires utilisés* en provenance et à destination des ports d'un pays, exprimée en équivalents vingt pieds (EVP). Il s'agit ici d'un indicateur des économies d'échelle et des infrastructures. Les ports doivent fournir des installations adéquates, tels des portiques de transbordement navire-quai, et draguer les chenaux d'accès pour permettre la circulation des grands porte-conteneurs;

c) *Le nombre de services reliant les ports d'un pays à d'autres pays*. Plus les services réguliers reliant les ports d'un pays à d'autres pays sont nombreux, plus les chances qu'un exportateur ou un importateur de trouver un service de transport adéquat pour ses échanges avec l'étranger sont grandes;

d) *Le nombre total de navires assurant un service en provenance/à destination des ports d'un pays*. Plus le nombre de navires est important, plus la connectivité tend à être élevée; (en soi, cette information ne signifie pas nécessairement que les services sont très fréquents)

e) *La capacité totale de charge de conteneurs des navires* qui assurent la liaison régulière en provenance/à destination des ports du pays, exprimée en EVP. Une capacité totale plus élevée signifie qu'il y a davantage d'espace disponible.

Les données nécessaires à l'établissement de ces cinq éléments sont obtenues chaque année auprès de « Lloyds List Intelligence ». Les informations utilisées pour établir le LSCI s'appuient sur des données précises et non sur des perceptions ou des sondages auprès d'un échantillon d'experts. En effet, les données sous-jacentes du LSCI rendent compte de l'activité de chaque porte-conteneur communiquée à un moment précis. Cette méthode permet aussi de réaliser des comparaisons dans le temps, étant donné que la série de données est toujours complète et qu'elle ne varie pas avec la composition de l'échantillon.

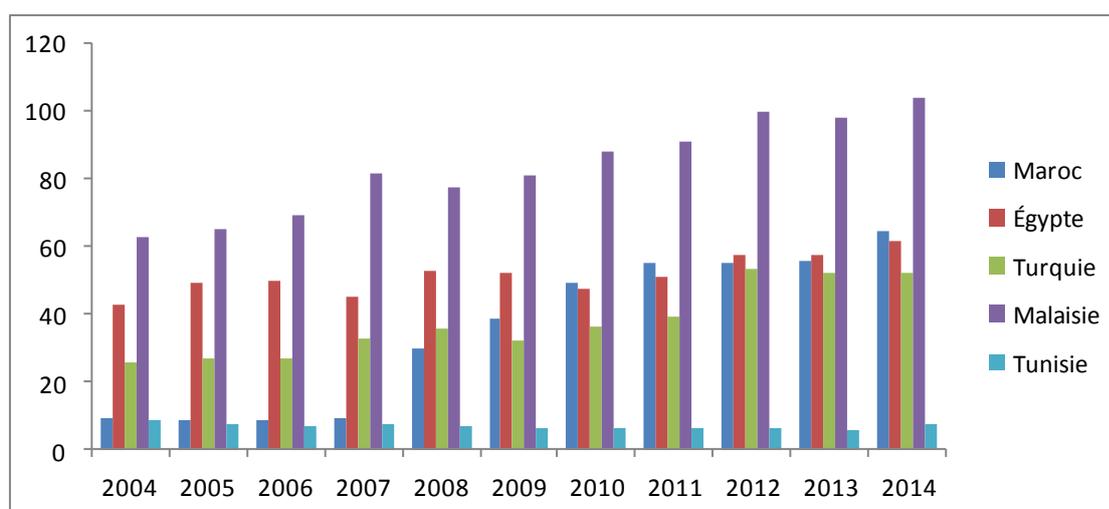
Résultats enregistrés par la Tunisie :

La Tunisie continue à être classée parmi les pays les moins compétitifs en matière de logistique. En effet selon le classement annuel de l'indice de connectivité publié par la CNUCED, la Tunisie est passée de la 82^{ème} place mondiale en 2007 (contre 77^{ème} pour le Maroc) à la 102^{ème} place en 2014 (16^{ème} pour le Maroc).

Tableau n°12 : Indice de connectivité des transports maritimes réguliers, annuel, 2004-2014

ANNÉE	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Rang14
Maroc	9,39	8,68	8,54	9,02	29,79	38,4	49,36	55,13	55,09	55,53	64,28	16
Égypte	42,86	49,23	50,01	45,37	52,53	51,99	47,55	51,15	57,39	57,48	61,76	18
Turquie	25,6	27,09	27,09	32,6	35,64	31,98	36,1	39,4	53,15	52,13	52,37	22
Malaisie	62,83	64,97	69,2	81,58	77,6	81,21	88,14	90,96	99,69	98,18	104,0154	5
Tunisie	8,76	7,62	7,04	7,23	6,95	6,52	6,46	6,33	6,35	5,59	7,52	102

**Graphique n°6 : Classement de la Tunisie et quelques pays concurrents selon LSCI
2004-2014**



IV- L'indice de performance logistique « LPI » de la Banque Mondiale

L'indice de performance de la logistique reflète les perceptions relatives à la logistique d'un pays concernant l'efficacité des processus de dédouanement, la qualité des infrastructures commerciales et des infrastructures de transports connexes, la facilité de l'organisation des expéditions à des prix concurrentiels, la qualité des services d'infrastructure, la capacité de suivi et de traçabilité des consignations et la fréquence avec laquelle les expéditions arrivent au destinataire dans les délais prévus. Les données proviennent d'une enquête menée auprès de plus de 1 000 professionnels de la logistique.

Cet indice, obtenu pour 160 pays, est calculé sur une échelle de 1 à 5, où 5 correspond à la meilleure performance.

Le rapport 2014 intitulé « Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy » estime qu'en dépit d'une lente convergence amorcée depuis 2007, l'écart reste grand entre les pays les plus performants et les moins performants dans le domaine de la logistique commerciale. Le classement mondial montre que l'Allemagne est classée au premier rang, la France (13^{ème}), l'Italie (20^{ème}) tandis que la Somalie arrive en dernière position. Comme dans les éditions précédentes, les pays à revenu élevé figurent parmi les dix meilleurs du classement.

Résultats enregistrés pour la Tunisie

Selon le rapport, la Tunisie a perdu 49 places entre 2010 et 2014 en passant du 61^{ème} rang au 110^{ème} avec une note de 2,55 dans l'indice de performance logistique (LPI).

Tableau n°13 : Evolution de l'indice de performance logistique (2010-2004)

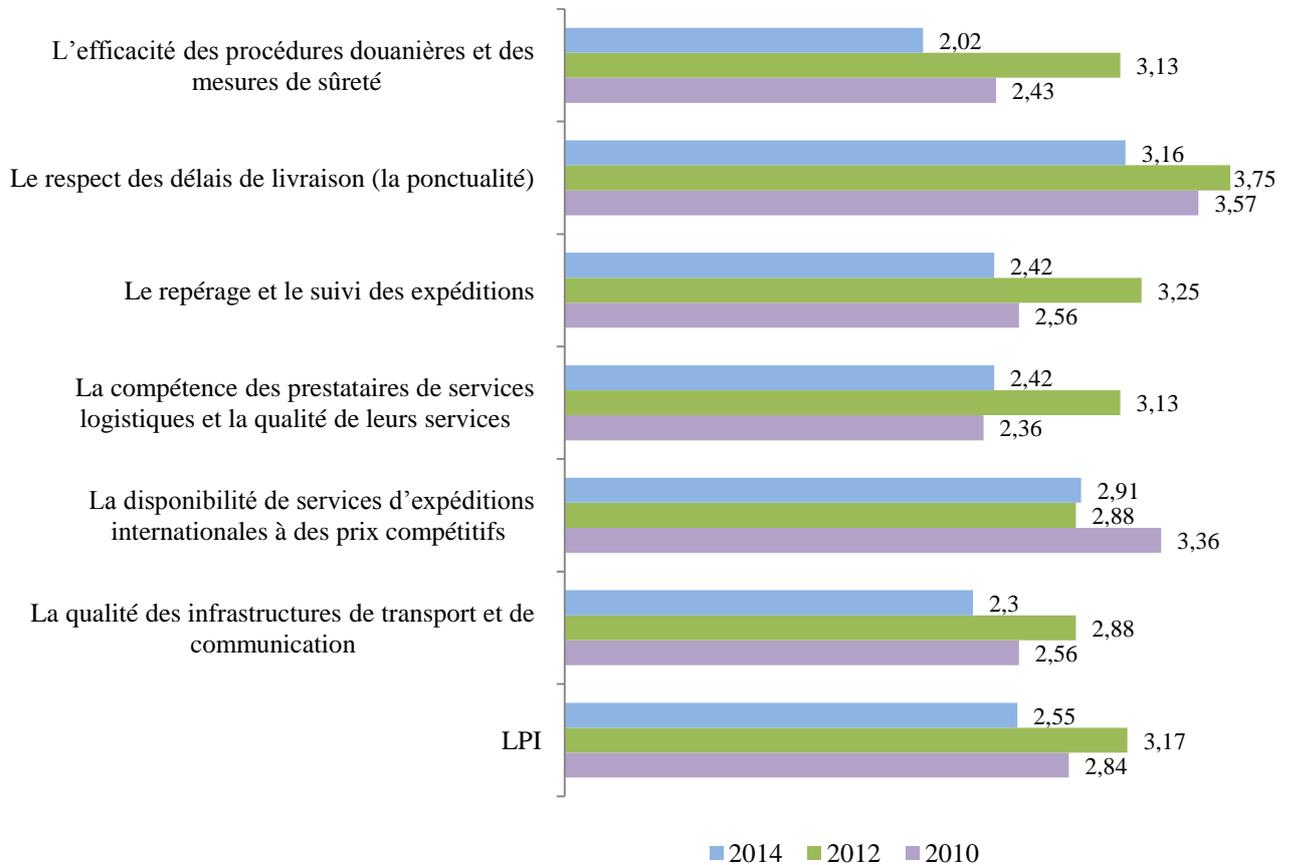
	2007	2010	2012	2014	Moy (2007-2014)
Malaisie	3,48	3,44	3,49	3,59	3,50
Pologne	3,04	3,44	3,43	3,49	3,35
Turquie	3,15	3,22	3,51	3,50	3,35
Tunisie	2,76	2,84	3,17	2,55	2,83
Egypte	2,37	2,61	2,98	2,97	2,73
Maroc	2,38		3,03		2,71

Tableau n°14 : Classement des pays selon l’LPI (2010-2004)

	2010	2012	2014
Tchèque République	26	44	32
Chine	27	26	28
Pologne	30	30	31
Thaïlande	35	38	35
Kuwait	36	70	56
Lettonie	37	76	36
Turquie	39	27	30
Estonie	43	65	39
Lituanie	45	58	46
Inde	47	46	54
Chypre	48	35	58
Hongrie	52	40	33
Roumanie	59	54	40
Tunisie	61	41	110
Bulgarie	63	36	47
Indonésie	75	59	53
Egypte	92	57	62
Maroc	..	50	62

Au niveau des sous-indicateurs, la majorité d’entre eux ont connu un fléchissement entre 2010 et 2014. Ce fléchissement pourrait s’expliquer par l’instabilité du climat politique et sécuritaire ainsi que les tensions sociales qui ont caractérisé la phase post-révolution.

Graphique n°7 : Indice de performance logistique (2010-2014) pour la Tunisie



Les principaux points faibles consistent, pour la Tunisie, dans la faiblesse de l'infrastructure du transport (qualité et capacité d'accueil), la détérioration des services de transport (faible efficacité et coût élevé) et la faiblesse de l'infrastructure technologique ce qui influence négativement l'efficacité et la qualité des services douaniers.

Conclusion

Les résultats des différents rapports ont permis d'identifier les insuffisances qui caractérisent l'économie tunisienne et les contraintes qui entravent le développement de l'activité de ses entreprises. Elles concernent plus précisément :

- Le système fiscal à travers la complexité des procédures et la multiplicité des taxes.
- Les services logistiques en matière d'infrastructure globale (routes, port, aéroport...) et technologique, outre les coûts de raccordement à l'électricité et des services logistiques de commerce.
- Le service financier à travers la fragilité du secteur bancaire et le manque de dynamisme du marché financier, la faiblesse du financement direct, la prédominance de l'Etat dans le secteur bancaire et la sévérité des droits légaux concernant l'obtention des crédits (garantie, sûreté juridiques...).
- Le cadre réglementaire et institutionnel à travers la longueur des délais d'exécution d'un jugement pour un litige commercial, le nombre élevé de procédures pour la création d'entreprise, les coûts et délais de transfert de propriété foncière contraignants et la protection des droits de propriété.
- La stabilité du cadre macroéconomique à travers la hausse de l'inflation, l'aggravation du déficit budgétaire et les actes de terrorisme qui ont affecté négativement les affaires.
- L'innovation à travers le manque des centres de recherche et de formation, la faiblesse des dépenses en recherche et développement et la capacité innovatrice de l'entreprise.
- Les ressources humaines en matière notamment d'évolution de la productivité par rapport au salaire, de formation et de qualification des employés et de relation entre l'université et les industriels.
- L'intégration et la compétitivité externe suite au manque de diversification des exportations par marché et par secteur, à la faible valeur ajoutée à l'exportation et à l'orientation des IDE principalement vers l'énergie ou des secteurs à faible valeur ajoutée.
- La faible concurrence interne, la corruption dans le secteur institutionnel et le marché informel.